

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Paris, le 5 décembre 2016

NRéf : RD/imh

Monsieur le Ministre,



Comme suite à nos différents entretiens et nos échanges de courriers, je reviens vers vous pour l'enlèvement du Mur de la Paix présent sur le Champ de Mars depuis mars 2000, en totale illégalité comme l'attestent de nombreuses décisions de justice.

Vous m'avez indiqué, dans vos courriers du 3 octobre 2014 et du 10 juillet 2015, me faire parvenir rapidement le calendrier et les modalités de démontage de cette structure illégale faute d'autorisation d'occupation du domaine public.

Les habitants du 7^e ont été destinataires de ce courrier et vous tiennent garant de la tenue de vos engagements. Vous avez toujours eu à cœur que la loi soit respectée par tous et en toutes circonstances. Ils ont confiance en votre autorité.

Or, à ce jour, le Mur de la Paix n'a toujours pas été démonté alors même qu'un rapport des services de la Préfecture de Police en date du 23 septembre 2016 rappelle avec gravité les dangers pour la sécurité publique, qualifiant la situation de péril public, au sens de l'article L.511-1 et suivant du Code de la Construction et de l'Habitation.

Les conclusions de ce rapport indiquent qu'il est urgent de procéder au démontage de la structure, qui aurait déjà du être effectué depuis plusieurs années. Je compte sur votre action et sur votre sens de l'Etat de droit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Rachida DATI

Monsieur Bernard CAZENEUVE
Ministre de l'Intérieur